

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes 25 novembre 2020

En 1993, l'assemblée nationale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des Femmes qui les a définies de la manière suivante : « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux Femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace des tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

En 2020, en France où en sommes-nous de l'élimination de ces violences ?

- **Les Femmes sont payées en moyenne 20% de moins** que les Hommes dans des emplois équivalents, ce qui implique des retraites et des pensions moindres
- **149 Femmes sont mortes** sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints en 2019
- La même année, ce sont **213 000 Femmes qui ont été victimes de violences conjugales**, moins d'une sur 5 a porté plainte, et plus de la moitié n'a fait aucune démarche auprès d'associations ou de professionnel·les de santé.

La crise du Covid a prouvé que les métiers « essentiels » étaient occupés en grande majorité par des Femmes : Hôtesses de caisses et employées dans la grande distribution, femmes de ménage, infirmières et aides-soignantes etc ... **Ces métiers sous-valorisés et sous-payés participent au système de domination et de violence mis en place à l'égard des Femmes, en les maintenant dans la précarité financière.**

Les Femmes sont les premières victimes de violences sexistes et sexuelles, que ce soit dans l'espace privé et public ou dans le monde du travail. Pourtant, rares sont les entreprises et administrations dans lesquelles des mesures de prévention et de protection des victimes existent. La CGT demande

que des mesures soient prises à tous les niveaux pour faire reculer les violences au travail. Il faut également prendre en compte les violences subies à l'extérieur de l'entreprise, car elles ont aussi un impact sur le travail : elles provoquent des difficultés à travailler et peuvent souvent conduire à perdre son emploi.

Même si on observe une prise de conscience depuis l'affaire Weinstein, rien n'est réellement mis en place pour combattre ces fléaux. Et ce n'est pas le Grenelle de septembre 2019 qui va faire changer les choses !

Construire une société égalitaire suppose d'agir aussi bien contre les inégalités au travail que pour faire cesser les violences. La CGT lutte contre tout système de domination et contre toutes les discriminations. Grâce à la mobilisation menée au plan mondial avec la CSI, la CGT a gagné en 2019 la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail, la convention 190 de l'OIT. Pour s'appliquer, elle doit être ratifiée par chaque pays.



La CGT exige :

- ⇒ La ratification par la France de la convention 190 de l'OIT.
- ⇒ L'application des lois existantes, le renforcement de l'arsenal juridique, la fin de l'impunité et la protection des victimes.
- ⇒ Prévention et Éducation à l'égalité et au respect dès le plus jeune âge.
- ⇒ La formation des professionnel·les de la santé, des forces de l'ordre... aux violences sexuelles et sexistes.
- ⇒ L'arrêt des inégalités et la revalorisation des métiers à prédominance féminine.

Rassemblons-nous* pour exiger des mesures pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

**MERCREDI 25 NOVEMBRE À 18H30
PLACE GARIBALDI À NICE**

*Dans le respect des règles sanitaires : port du masque et distanciation physique - attestation où on rajoute à la main "rassemblement déclaré en Préfecture"